

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2014/12/08
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie
5.2 Loisirs
5.3 Incendie
5.4 Urbanisme
5.5 Comité Famille
5.6 Chargée de projet
5.7 Comité RevitalisAction

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 AUCUN

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

9.- ADMINISTRATION -

9.1 Demande d'aide financière des Loisirs Aramis de Disraeli pour la *Journée Fête de Noël des enfants*
9.2 Renouvellement de la publicité sur le panneau publicitaire des Loisirs Aramis de Disraeli
9.3 Procédure pour l'immobilisation des actifs de la Ville de Disraeli
9.4 Autorisation de paiement à Original Design pour la fabrication d'enseignes
9.5 Demande d'aide financière école Polyvalente de Disraeli pour l'album des finissants
9.6 Changement de signataire pour le compte du comité famille
9.7 Demande d'aide financière Maison des Jeunes du lac Aylmer pour l'année 2015
9.8 Demande d'aide financière Espace-Familles pour l'année 2015
9.9 Demande d'aide financière Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD)

- 9.10 Avis de motion – règlement numéro 596, règlement amendant le règlement numéro 574 relatif à la prévention des incendies : mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels
- 9.11 Fête de Noël 2014 – autorisation fermeture rue Laurier
- 9.12 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2015
- 9.13 Adoption du plan d'action culturel pour les années 2015-2016-2017
- 9.14 Autorisation de paiement à Pavage Centre-Sud du Québec – travaux de surfacage
- 9.15 Modification de l'article 5 du règlement numéro 482 – règlement décrétant en emprunt n'excédant pas 234 700.\$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout et de structure de chaussée sur le prolongement de la rue Grimard
- 9.16 Modification de l'article 4 du règlement numéro 491 – règlement décrétant un emprunt de 808 400.\$ pour les travaux d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la réfection du pont de la route 112.
- 9.17 Modification de l'article 5 du règlement numéro 550 règlement décrétant une dépenses de 5 400 167.\$ et un emprunt de 1 671 500.\$ pour les travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eau usée et de réfection de la chaussée de la rue Champoux (route 263)
- 9.18 Demande d'aide financière du Tour Cycliste du lac Aylmer
- 9.19 Désignation du directeur général comme représentant de la ville auprès de la Société d'assurance automobile du Québec
- 9.20 Demande d'aide financière Festival Country De Disraeli, édition 2015

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 593 – règlement amendant le règlement de zonage numéro 456

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Contexte gouvernemental - commission scolaire versus municipalité
- 11.2 Budget municipal 2015

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 8 décembre 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 8 décembre 2014, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, Mme Pauline T. Poirier et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement des crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-2014-240

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

12-2014-241

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2014 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- | | | |
|-----|------------------------|-------------------------------------|
| 5.1 | Voirie | <input type="checkbox"/> |
| 5.2 | Loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 5.3 | Incendie | <input type="checkbox"/> |
| 5.4 | Urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.5 | Comité Famille | <input type="checkbox"/> |
| 5.6 | Chargée de projet | <input type="checkbox"/> |
| 5.7 | Comité RevitalisAction | <input type="checkbox"/> |

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Aucun

7.- TRÉSORERIE

- 7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

12-2014-242

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

12-2014-243

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 novembre 2014, totalisant 288 792.36 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 **Demande d'aide financière des Loisirs Aramis de Disraeli pour la Journée Fête de Noël des enfants**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis de Disraeli tiendront la journée de la Fête de Noël des enfants et de la soirée de Noël le 6 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis de Disraeli demande à la Ville une participation financière pour l'organisation et la réussite de cet événement;

12-2014-244

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil octroie une aide financière au montant de 200.\$ pour la Fête de Noël des enfants et de la soirée de Noël le 6 décembre 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Renouvellement de la publicité sur le panneau publicitaire des Loisirs Aramis de Disraeli**

12-2014-245

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil informe les responsables des Loisirs Aramis que la Ville ne renouvellera pas la publicité sur leur panneau publicitaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Procédure pour l'immobilisation des actifs de la Ville de Disraeli**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'est conformée aux exigences comptables en matière d'amortissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les montants à comptabiliser en tenant compte des amortissements ;

12-2014-246

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède une valeur de 1 000.\$ pour l'ameublement de bureau, la machinerie, l'outillage et les équipements.

QUE la Ville de Disraeli immobilise tout actif qui excède une valeur de 5 000.\$ pour les travaux d'infrastructures et de construction / rénovation de bâtiment.

QUE la méthode d'amortissement utilisée soit la méthode linéaire, laquelle sera calculée selon les taux d'amortissement suggérés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation de paiement à Original Design pour la fabrication d'enseignes**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a autorisé la confection de trois (3) enseignes pour les entrées secondaires de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de ces enseignes;

12-2014-247

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Original Design au montant de 19 902.17\$ taxes incluses pour la confection et l'installation des trois (3) enseignes pour les entrées municipales.

QUE le conseil demande qu'une retenue de 15% soit appliquée sur ce contrat étant donné que l'installation sera réalisée qu'au printemps 2015 à savoir un montant de 2 985.33\$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Demande d'aide financière École Polyvalente de Disraeli pour l'album des finissants**

12-2014-248

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil octroie une aide financière au montant de 50.\$ pour la préparation de l'album des finissants de l'École Polyvalente de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Changement de signataire pour le compte du comité famille**

12-2014-249

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil autorise le directeur général M. Patrice Bissonnette comme signataire pour le compte du comité famille de Disraeli en remplacement de l'ancien directeur général, M. Guy Laflamme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Demande d'aide financière Maison des Jeunes du lac Aylmer pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes du lac Aylmer a fait une demande d'aide financière pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des jeunes ;

12-2014-250

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil octroie une aide financière au montant de 1 000.\$ pour les activités de la Maison des Jeunes du lac Aylmer pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Demande d'aide financière Espace-Familles pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Espace-Familles de Disraeli a fait une demande d'aide financière à la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement ;

12-2014-251

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le conseil informe la responsable d'Espace-Familles de Disraeli que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur activité pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Demande d'aide financière Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD) permet de desservir certaines familles dans le besoin surtout au niveau alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches sera sollicité pour contribuer à la poursuite des activités du CERD;

12-2014-252

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil octroie une aide financière au montant de 5 000.\$ pour le Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 Avis de motion – règlement numéro 596, règlement amendant le règlement numéro 574 relatif à la prévention des incendies : mesures de prévention générales et mesures spécifiques pour les bâtiments résidentiels à risques faibles et moyens

12-2014-253

Un avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Charles Audet à l'effet qu'un règlement amendant le règlement numéro 574 relatif à la prévention des incendies : mesure de prévention générale et mesure spécifique pour les bâtiments résidentiels à risque faible et moyen sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

9.11 Fête de Noël 2014 – autorisation fermeture rue Laurier

CONSIDÉRANT QUE la Fête de Noël sera organisée par le comité de revitalisation de Disraeli le 20 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de fermer une section de la rue Laurier à toute la circulation pour la période de 13h à 16h afin de permettre la tenue d'activités sécuritaires;

12-2014-254

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Laurier entre la route 112 et le Cabaret des arts (section de la rue du côté du Cabaret des arts) le 20 décembre prochain entre 13 heures et 16 heures lors de la tenue de la Fête de Noël du centre-ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a toujours eu et a toujours comme souci le bien-être de ses ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette prospective, la santé et la sécurité au travail et de façon plus particulière la prévention des accidents, des blessures, des maladies professionnelles, constituent pour le conseil une préoccupation majeure et de tout instant ;

12-2014-255

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le conseil adopte le programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2015.

QUE le conseil nomme M. Patrice Bissonnette, directeur général comme responsable du volet prévention pour l'année 2015.

QUE le conseil nomme les personnes suivantes comme membres du comité de santé et sécurité au travail pour l'année 2015, à savoir :

M. Germain Martin	Conseiller municipal
M. Patrice Bissonnette	Directeur général
Mme Audrey Mathieu	Secrétaire du greffe
M. Jasmin Boudreau	Coordonnateur du service des loisirs et de la culture
M. Sylvain Goulet	Directeur des travaux publics
M. Bruno Grimard	Représentant des employés
M. Michel Bergeron	Directeur du service des incendies

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Adoption du plan d'action culturel pour les années 2015-2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le comité Multi-arts a déposé le plan d'action culturel pour les années 2015, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse, les membres du conseil sont en faveur d'adopter le plan d'action tel que déposé;

12-2014-256

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Et résolu,

QUE le conseil adopte le plan d'action culturel tel que déposé par le comité Multi-arts.

QUE le conseil informe le comité Multi-arts que l'ensemble des frais et dépenses prévu dans ce plan d'action ne seront pas nécessairement respectés en totalité, étant donné le contexte financier imposé par le gouvernement du Québec et des montants en perte que la Ville de Disraeli devra assumer dans les prochaines années.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Autorisation de paiement à Pavage Centre-Sud du Québec – travaux de surfacage

12-2014-257

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement à Pavage Centre-Sud du Québec au montant de 28 775.69\$ taxes incluses pour les travaux de surfacage de diverses rues.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 Modification de l'article 5 du règlement numéro 482 – règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 234 700.\$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout et de structure de chaussée sur le prolongement de la rue Grimard

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'analyse complète de tous les règlements de taxations pour la prochaine année financière ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 482 a été adopté en juin 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement sera remboursé en totalité en septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 482 est un règlement pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de structure de chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement taxe l'ensemble de tous les contribuables de la Ville alors qu'un nombre de 155 propriétés n'auraient pas dues être incluses à l'ensemble de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, ces propriétés ne bénéficieront jamais des services d'aqueduc et d'égout de la Ville de par la localisation sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la clause de taxation audit règlement afin d'être juste et équitable envers tous les contribuables de notre communauté ;

12-2014-258

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil modifie l'article 5 du règlement numéro 482 de manière à être juste et équitable dans sa procédure de taxation et non abusive envers plusieurs propriétaires de la Ville.

QUE le conseil demande l'autorisation au MAMOT pour modifier l'article 5 de la manière suivante afin d'être mise en application dès l'année financière 2015 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Disraeli, une taxe spéciale au taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 Modification de l'article 4 du règlement numéro 491 – règlement décrétant un emprunt de 808 400.\$ pour les travaux d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la réfection du pont de la route 112.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'analyse complète de tous ses règlements de taxation pour la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 491 a été adopté en mars 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement sera remboursé en totalité en octobre 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 491 est un règlement pour des travaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement taxe l'ensemble de tous les contribuables de la Ville, alors qu'un nombre de 155 propriétés n'aurait pas dû être inclus à la l'intérieur de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, ces propriétés ne bénéficieront jamais des services d'aqueduc et d'égout de la Ville de par leur localisation sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la clause de taxation dudit règlement afin d'être juste et équitable envers tous les contribuables de notre communauté ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le conseil municipal modifie l'article 4 du règlement numéro 491 de manière à être juste et équitable dans sa procédure de taxation et non abusive envers les propriétaires impliqués.

QUE le conseil demande l'autorisation au MAMOT pour modifier l'article 4 de la manière suivante afin d'être mise en application dès l'année financière 2015 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau

d'aqueduc et d'égout situé sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Modification de l'article 5 du règlement numéro 550 - règlement décrétant une dépenses de 5 400 167.\$ et un emprunt de 1 671 500.\$ pour les travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eau usée et de réfection de la chaussée de la rue Champoux (route 263)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'analyse complète de tous ses règlements de taxation pour la prochaine année financière ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 550 a été adopté en juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement numéro 550 est un règlement pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi qu'une partie de la chaussée de la rue Champoux ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement taxe l'ensemble de tous les contribuables de la Ville alors qu'un nombre de 155 propriétés n'aurait pas dû être inclus à l'intérieur de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale, ces propriétés ne bénéficieront jamais des services d'aqueduc et d'égout de la Ville de par leur localisation sur le territoire ;

En conséquence, il est,

12-2014-260

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le conseil municipal modifie l'article 5 du règlement numéro 550 de manière à être juste et équitable dans la procédure de taxation et non abusive envers les propriétaires de la Ville.

QUE le conseil demande l'autorisation au MAMOT pour modifier l'article 5 de la manière suivante afin d'être mise en application dès l'année financière 2015 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Disraeli, une taxe spéciale au taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation au vigueur chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Demande d'aide financière du Tour Cycliste du lac Aylmer**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Tour Cycliste du lac Aylmer est à préparer la 26^e édition de cet événement ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est demandée à chacune des municipalités qui sont hôtes du circuit de 42 kilomètres;

12-2014-261

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le conseil municipal octroie un montant de 75.\$ comme aide financière pour la 26^e édition du Tour Cycliste du lac Aylmer.

QUE ce montant soit prévu au budget de l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Désignation du directeur général comme représentant de la Ville auprès de la Société d'assurance automobile du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour sa flotte de véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut autoriser un représentant pour effectuer toutes les transactions pour celle-ci ;

12-2014-262

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil municipal désigne M. Patrice Bissonnette, directeur général, comme représentant de la Ville de Disraeli auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour toutes transactions auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Demande d'aide financière Festival Country De Disraeli, édition 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Festival Country de Disraeli tiendra sa deuxième édition du 22 au 26 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont fait une demande afin d'obtenir une aide financière au montant de 2 000.\$ ainsi que le prêt de l'aréna et les terrains avoisinants pour la tenue de l'événement ;

12-2014-263

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le prêt de l'aréna pour la période du 22 au 26 juillet 2015 à titre gratuit pour la tenue de la deuxième édition du Festival Country de Disraeli.

QUE les responsables peuvent se servir des terrains avoisinants sous la propriété de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 593 – règlement amendant le règlement de zonage numéro 456

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sur le projet de règlement numéro 593 s'est tenue le 8 décembre 2014 à 19h00;

12-2014-264

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 593, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Contexte gouvernemental - commission scolaire versus municipalité
- 11.2 Budget municipal 2015

12.- PÉRIODE DE QUESTION

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

12-2014-265

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE cette séance soit levée à 17h55.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ Aucune

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.